



VILLE D'ESBLY

dossier n° PC 77 171 25 00009

Date de dépôt : 06/10/2025

Demandeur : SARL AXIOM DEVELOPPEMENT
représentée par LEQUETTE Guillaume

17 rue de Pontoise 78100 Saint-Germain-en-Laye

Pour : Construction d'une salle de sport

Adresse terrain : Lieu-dit La Prairie 77450 ESBLY

SARL AXIOM DEVELOPPEMENT**LEQUETTE Guillaume****17 rue de Pontoise****78100 Saint-Germain-en-Laye****RAR 1A 218 470 7275 3**

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé une demande de permis de construire le 06/10/2025, pour la construction d'une salle de sport sur un terrain situé lieu-dit La Prairie 77450 ESBLY.

Par lettre en date du 31/10/2025, réceptionnée le 04/11/2025, il vous avait été demandé de bien vouloir compléter votre dossier avec les pièces suivantes :

- **Formulaire CERFA – rubrique 4.5 / PC4** : incohérence entre la sous-destination et la description du projet
- **PC2 / PC3 / PC5** : conformément au règlement du P.P.R.I., les plans doivent faire figurer les cotes rattachées au système de nivellement IGN 1969
- **PC2** : matérialiser les servitudes de passage et de réseaux sur les parcelles voisines, permettant de desservir le terrain
- **PC4** : renseigner les matériaux et coloris employés (bardage, toiture, exutoires, stationnement, panneaux solaires, ...), préciser le dimensionnement des dispositifs d'infiltration, renseigner l'état végétal du terrain avant travaux (notamment le nombre d'arbres existants), et détailler les modalités de gestion et de collecte des ordures ménagères (conformément aux dispositions de l'article UX15)
- **PC33-1** : fournir le formulaire de déclaration de la redevance relative à la création de locaux commerciaux
- **PC36** : fournir une notice précisant la nature du commerce projeté et la surface de vente

Par lettre en date du 23/12/2025, il vous avait été demandé de bien vouloir à nouveau compléter votre dossier avec les pièces suivantes :

- **PC2** : matérialiser les servitudes de passage sur les parcelles voisines, permettant de desservir le terrain
- **PC4** : renseigner les matériaux et coloris employés (exutoires, stationnement, panneaux solaires, ...), préciser le dimensionnement des dispositifs d'infiltration (après étude en cours), renseigner l'état végétal du terrain avant travaux (notamment le nombre d'arbres existants, après étude en cours), et détailler les modalités de collecte des ordures ménagères (conformément aux dispositions de l'article UX15)
- **PC33-1** : le projet consistant en la construction d'un local commercial, fournir le formulaire de déclaration de la redevance relative à la création de locaux commerciaux, conformément à l'article R.431-25-2 du Code de l'Urbanisme
- **PC36** : le projet consistant en la construction d'un équipement commercial dont la surface de vente est comprise entre 300 et 1000 m² dans une commune de moins de 20000 habitants, fournir une notice précisant la nature du commerce projeté et la surface de vente, conformément à l'article R.431-27-1 du Code de l'Urbanisme

Les pièces fournies le 03/02/2026 ne correspondent toujours pas à ce qui vous a été demandé. En effet :

- La notice fournie ne précise toujours l'état végétal du terrain avant travaux, ni les modalités de collecte des ordures ménagères ;
- La pièce PC 33-1 n'a pas été fournie ;
- La pièce PC36 n'a également pas été fournie.

Votre dossier n'ayant pas été complété en date du 04/02/2026, il est toujours considéré comme incomplet. Par conséquent, votre demande fait désormais l'objet d'un rejet tacite.

Vous pouvez redéposer une nouvelle demande si vous souhaitez réaliser votre projet.

Veillez recevoir, Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

Fait à ESBLY, le 11/03/2026

Pour le Maire,
L'Adjoint délégué à l'urbanisme et aux travaux,
Charles CAÏUS

A handwritten signature in black ink is written over a blue circular official stamp. The stamp contains the text "Mairie de ESBLY" and "11000" around the perimeter. The signature is a cursive script that appears to read "CAÏUS".